



A l'attention de Madame Sophie Elizéon, Préfète de l'Ardèche

Objet : Crise sanitaire – Dermatose Nodulaire Contagieuse

Madame la Préfète,

Dans le cadre de la mobilisation générale contre la propagation de la Dermatose Nodulaire Contagieuse, la Confédération paysanne se tient aux côtés des paysannes et paysans directement touchés, mais aussi de l'ensemble des éleveurs et éleveuses des zones réglementées. Par ce courrier, nous vous faisons remonter les besoins et demandes identifiées sur le terrain, tout d'abord en ce qui concerne l'abattage des animaux dans les foyers, mais aussi la limitation des mouvements, l'organisation de la campagne vaccinale et les problèmes réglementaires auxquels ils et elles font face.

Nous ne sommes pas à l'abri de l'arrivée de la DNC sur notre territoire. Nous nous permettons de vous transmettre ce courrier afin de ne pas revivre l'impréparation et la sidération des services de l'Etat que nos collègues savoyards et hauts-savoyards ont subi.

Abattage des troupeaux

Les avis scientifiques confirment la possibilité de changer de stratégie. Dans son étude de 2016 réalisée suite à l'apparition de la DNC dans les Balkans, l'EFSA estimait que, **sur un territoire où une campagne de vaccination large est menée, l'abattage total des troupeaux et l'euthanasie ciblée des animaux ont le même impact sur la lutte contre l'épidémie**. Il est donc primordial de prendre enfin en compte les impacts socio-économiques dramatiques d'une politique d'abattage total. De ce fait, pour préserver à la fois nos territoires et les éleveur·euse·s, une seule politique d'abattage est possible : celle d'un abattage partiel et ciblé.

Nous constatons sur le terrain que la panique liée à la menace de l'abattage total incite nombreux éleveurs et éleveuses à braver l'interdiction de mouvements, et ainsi à disséminer la maladie sur le territoire de la zone réglementée – voire en dehors. La confusion que généreront les premiers effets secondaires des vaccins, très proches des symptômes de la maladie, renforcera le risque de sous-déclaration de la maladie. D'autant plus que des doutes persistent quant à l'arrivée en France de la technologie permettant, de manière fiabilisée, de distinguer la souche vaccinale de la souche sauvage du virus dans l'analyse des dépistages.

Le constat de terrain est clair : **plutôt que de limiter le risque de propagation de la maladie, la stratégie d'abattage total le démultiplie. Il est essentiel de mettre fin au plus vite à cette stratégie, et la remplacer par l'isolement des animaux malades et leur euthanasie ciblée lorsque leur état de santé le nécessite** – dès la déclaration de la maladie et au fur et à mesure de son évolution dans les élevages touchés.

Limitation des mouvements

Chaque situation individuelle de blocage des mouvements d'animaux est compliquée, et génère des inquiétudes, du temps de travail supplémentaire et des pertes économiques. Mais il est désormais largement établi, et compris, que les mouvements d'animaux sont les premiers moyens de transporter la

maladie. L'arrivée de la vaccination ouvre la perspective d'atteindre une immunité propice au redémarrage de mouvements légaux d'animaux 21 jours après l'injection.

Dans ce contexte, si la maladie arrive sur notre territoire, **nous vous demandons de ne pas accorder de laissez-passer en zone réglementée**. Ce renforcement de la limitation des mouvements doit s'accompagner d'annonces claires permettant de donner aux éleveurs et aux éleveuses de la visibilité :

- **Concernant les indemnisations qui leur seront dues ;**
- **Concernant la reprise rapide des mouvements au sein de la zone réglementée**, par exemple à partir de l'acquisition de l'immunité vaccinale.

Déroulé de la campagne de vaccination

Nous observons que la campagne de vaccination avance vite dans les Savoies, et est déployée avec beaucoup d'énergie par les acteurs et les actrices de terrain. Néanmoins, nous remarquons également que dans certaines zones, notamment le territoire très sensible autour de Faverges, que les éleveurs, éleveuses et vétérinaires sont très peu accompagné.es par les forces publiques et par les organisations à vocation sanitaire, faute de moyens.

Pour le bon déroulé de cette campagne de vaccination, **nous demandons à l'Etat de déclencher rapidement davantage de moyens pour venir aux acteurs et aux actrices de terrain** qui se démènent chaque jour pour faire avancer la protection des troupeaux.

Alertes sur d'autres problématiques

Les retours du terrain font émerger d'autres problématiques, toutes importantes et à traiter :

- **La valorisation des laits crus** pour les élevages sous surveillance ou sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection. Aucune donnée scientifique ne justifie la destruction des fromages fabriqués avec ces laits ;
- Le renforcement des contrôles publics concernant la **bonne tenue des euthanasies**. De très nombreuses euthanasies sont pratiquées sans sédation, au mépris des règles élémentaires de protection animale. De même des camions d'équarrissage partent non bâchés depuis les foyers, ce qui est inacceptable ;
- La mise en place de moyens pour le **soutien psychologique** accordés aux éleveurs et éleveuses touché.es, mais aussi de l'ensemble de la zone réglementée ;
- La reprise des pratiques d'**insémination** en zone réglementée ;
- **Le devenir du lisier** en zone réglementée, pour lequel beaucoup d'éleveurs et d'éleveuses sont à cours de solution de stockage ;

La Confédération paysanne de l'Ardèche se tient à votre disposition pour avancer sur l'ensemble de ces dossiers, en rappelant la priorité absolue à donner aux dérogations à l'abattage total.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

Pierre Yves Maret, Porte parole pour la Confédération Paysanne de l'Ardèche

